

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

.....  


REPUBLIQUE DU CONGO

Unité \* Travail \* Progrès

.....

Décret n° 2003-66 du 22 Mai 2003  
portant nomination d'un ambassadeur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Monsieur Emile Léonard OGNIMBA est nommé ambassadeur.

Article 2 : Le présent décret sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 22 Mai 2003

  
Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères,  
de la coopération et de la francophonie,

  
Rodolphe ADADA